

Charte éco-touristique dont l'adhésion nécessite le suivi d'un stage

Stratégie à laquelle cette action contribue

Stratégie 18 - Élaboration d'une Charte touristique de respect des milieux pour toutes les activités récréatives

Description de l'action

Une Charte des pratiques non-impactantes des milieux naturels de Mare Longue est élaborée et proposée à la signature pour toutes les structures développant des activités récréatives (touristiques, sportives, pédagogiques, agrotourismes, hébergements et restaurations) sur le territoire. La signature de cette Charte par les entreprises permet notamment au Comité de concertation de Mare Longue de suivre toutes les activités.

- **Contenu**

- **Territoire concerné par la Charte**

Le territoire d'application de la Charte éco-touristique reste à définir :

- Mare Longue (périmètre élargi autour de la portée du projet)
- Commune de Saint Philippe
- Ile de La Réunion

- **Stage pour les entreprises souhaitant adhérer à la Charte**

Pour pouvoir adhérer à cette charte, les acteurs concernés devraient obligatoirement suivre une formation d'intégration au réseau des adhérents de la Charte: sensibilisation à la charte et ses obligations, à l'intérêt d'y adhérer et suivre une formation sur les pratiques éco-responsables à adopter en milieu sensible. A l'issue de ce stage, les acteurs bénéficieraient alors d'un statut officiel de structure éco-responsable, leur permettant notamment de gagner en visibilité auprès du grand public.

- **Implication du visiteur éco-responsable**

Les touristes visitant une entreprise adhérente de la Charte écotouristique se verraient remettre un « badge de visiteur éco-responsable » ainsi qu'un support de sensibilisation expliquant la Charte et ses engagements. Ils pourraient obtenir des niveaux de plus en plus élevés en fonction du nombre d'activités et de structures éco-responsables qu'ils ont utilisés sur le territoire : « visiteur éco-responsable de niveau 1 », « visiteur éco-responsable de niveau 2 », etc.

- **Etapes**

1. Organiser un groupe de travail pour l'élaboration de la charte (critères/indicateurs)
2. Comparer avec des chartes existantes (type celles des voyagistes, charte des labellisés Esprit Parc National...) et leurs critères de sélection, leurs modalités d'application. Tendre vers une labellisation de type "voyagiste responsable" sur la Réunion
3. Définir les acteurs et leur périmètre par cette charte (Mare Longue ? Saint-Philippe ? La Réunion)
4. Faire valider la Charte par le Comité de concertation de Mare Longue et son plan de mise en œuvre
5. Formation : définir le contenu, les objectifs, le référentiel, les formateurs, les axes de formation communes puis ciblés suivant les perspectives de projets

6. Définir des périodicités de formation en fonction du public ciblé (thématique spécifique et perspectives de projet)
7. Lancer un appel à manifestation d'intentions d'adhésion à la charte périodique
8. Attribuer une attestation de stage
9. Campagne de communication (ciblage géolocalisé : envoi de pubs ciblés sur les téléphones) pour mettre en avant les adhérents de la charte et les offices du tourisme.
10. Mettre en lien avec l'attribution du badge « visiteur éco-responsable » décliné sur les différents publics cibles

Projets existants en lien avec cette action

Charte Réunion Qualité Tourisme
Chartes des voyageurs
Esprit Parc

Partenaires participants à cette action et leur contribution

Structure	Personne référente	Contribution à cette action (Rôle, tâches)	Moyens alloués par structure (ETP, €)
L'IRT	Stéphane TOTALMY	Co-pilote de l'action Capitalisation des chartes existantes, comparatifs et voir le modèle le plus adapté au territoire de Mare Longue	
Office du tourisme	Elodie TERRAL	Co-pilote de l'action Communication sur les prestataires labellisés	
Réseau ATES (association tourisme équitable et solidaire)	Président Julien BUOT	Informer sur la mise en place de critères, l'intérêt d'adhérer à un réseau, le fonctionnement, les avantages et inconvénients, le coût	
Parc National		Charte Esprit Parc National	
ILOI (Ecole audiovisuelle)		Vidéo pédagogique pour les enfants	
AD2R		Proposition du contenu de la formation d'adhésion à la Charte	

Planning pour la réalisation de l'action

Durée estimée de l'action :	3 mois (élaboration de la Charte)
Temporalité prévue (Dates) :	Elaboration de la Charte durant le deuxième semestre 2021 Création de la formation durant le premier semestre 2022 Lancement de l'appel à adhésion durant le deuxième semestre 2022

Objectif de l'action	
Objectif chiffré et daté	D'ici 2030, au moins 20 entreprises ont adhérées à la Charte
Indicateurs de suivi de l'action (en cohérence avec l'objectif)	
Indicateur 1	Nombre d'entreprises adhérentes à la Charte
Indicateur 2	Nombre de touristes ayant obtenu un badge « visiteur éco-responsable »